



L'affaire des dix dirigeants séparatistes arrêtés et extradés du Nigéria il y a plus d'un an a une fois de plus été renvoyée au 20 février.

En effet, L'avocat de la défense a fait valoir que ses clients devaient être en mesure de tout comprendre devant un tribunal et qu'il était important de disposer d'un interprète comprenant la langue et de nommer un juge anglophone.

« Nos préliminaires concernaient l'interprète qui nous avait été attribuée la dernière fois... nous avons dû soulever le problème de la récuser. Les juges ont suspendu le procès et sont allés écrire une décision... et ont récusé l'interprète, en nommant un autre », a déclaré l'avocat de la défense, Fru John Nsoh.

L'avocat Nsoh a toutefois indiqué qu'il souhaitait plutôt que la cour soit reconstituée pour faire venir des juges anglophones, le Cameroun étant toujours un pays bilingue. Il a ajouté que le tribunal avait ignoré cet aspect, mais qu'il le soulèverait à nouveau lors de la prochaine audience.

« Il est très important (d'avoir des juges anglophones) car les personnes en procès ne comprennent pas le français. Ils étaient peut-être Camerounais auparavant, mais ils ne sont plus Camerounais, comme ils nous l'ont dit... et ils ne comprennent pas un mot en français », a

ajouté l'avocat Nsoh.

Toutefois, depuis lors, l'accusation a insisté sur le fait que l'audience devait montrer la nationalité des dirigeants « d'Ambazonia » et non la question de langue.